

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1er : Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par la société D.U.C.A.L - D'un Continent à L'autre - inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 485 355 556 et sise à Paris 72, rue de Rome 75008, ci après nommé société DUCAL et d'autre part, son client, personne physique ou morale, professionnel, les deux parties les acceptant sans réserve.

Le client déclare avoir pouvoir d'engager la personne morale au titre d'un contrat de vente.

Le client déclare avoir pris connaissance des dispositions suivantes avant de passer commande des produits. Le client en choisissant d'acheter les produits, accepte expressément les termes ci-après énoncés:

Article 2: La commande

Les commandes sont passées auprès de notre service commercial qu'il est possible de contacter, soit par courrier, soit par mail à l'adresse qui suit: niowk@hotmail.com

La commande n'est considérée comme ferme que si le client signe le bon de commande en y apposant le cachet de son établissement avec la mention "bon pour accord" et la signature de représentant pouvant engager l'établissement.

Tout bon de commande faisant état de ces éléments vaut acceptation des prix et descriptifs des produits disponibles à la vente. Ce bon de commande est établi en trois exemplaires, le premier est remis au client, les deux autres conservés par la société DUCAL. Cette confirmation vaut date de conclusion du contrat de vente et acceptation par le client des présentes conditions générales de vente, figurant au dos du bon de commande, ou annexé au bon de commande.

La société DUCAL s'engage à honorer les commandes dans la limite des stocks disponibles des produits. A défaut de disponibilité du ou des produits DUCAL s'engage à en informer au plus vite son client.

Article 3: Le prix

Les marchandises sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande définitive. Les prix sont unitaires, nets et hors taxes en sus la taxe en vigueur conformément au produit.

Le prix définitif est fixé après applications des réductions éventuelles et comptabilisation

de la TVA française due. La preuve du prix de la commande est consignée dans la facture dressée au moment de la livraison et dont le client possède un exemplaire.

Le client situé hors de France métropolitaine est invité à se renseigner sur les droits d'importation ou taxes qui peuvent être applicables en l'espèce, et assumera la responsabilité de leur déclaration et de leur acquittement.

Les prix de nos produits peuvent être modifiés sans préavis dans le cadre des règlements en vigueur.

Article 4: Modalités de paiement

Les factures sont payables comptant, à la livraison.

Cependant des délais de paiements peuvent être consentis et convenus entre les parties. Ces dernières doivent le mentionner expressément sur le bon de commande.

Le client ne peut prendre motif d'une réclamation contre la société DUCAL pour différer le règlement d'une échéance en tout ou partie ou pour réclamer une compensation.

Par dérogation à ce qui précède, en cas d'incident de paiement ou de crainte légitime sur la solvabilité de son client, la société DUCAL est libre d'exiger un paiement préalable et intégral de la commande.

Dans ce cas, le paiement de la commande est fait par chèque bancaire libellé en euros, par virement bancaire, avant toute livraison des produits. Pour l'envoi du paiement par chèque, la société DUCAL indique sur la facture, le prix, les mentions « à l'ordre de » et l'adresse.

Pour le paiement en euros par virement bancaire, le client devra contacter la société DUCAL pour se faire communiquer le relevé d'identité bancaire (RIB).

Les frais bancaires de virement côté client sont à la charge du client, y compris dans le cadre d'un virement international.

Les articles en dépôt vente sont payables au plus tard à la fin du mois de réalisation de la vente.

Article 5: Pénalités de retard

Tout retard de règlement de la facture entraîne de plein droit et sans mise en demeure, l'application d'une pénalité de retard au taux de une fois et demi le taux d'intérêt légal. Cette pénalité court à compter du jour suivant la date d'échéance jusqu'au jour du paiement de la totalité des sommes dues.

Le défaut de paiement d'une facture autorise la société DUCAL à réclamer par simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, le paiement immédiat de toutes créances même non échues, le remboursement des frais de recouvrement éventuels et des intérêts de retard, de même qu'il suspend les livraisons.

Toute lettre recommandée visant à rappeler au client défaillant le respect de l'une quelconque de ses obligations lui sera facturé 30 euros HT.

Par ailleurs, en sus des pénalités de retard, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 euros HT en compensation des frais exposés pour chaque échéance revenue impayée (chèque, prélèvement automatique ou effet de commerce).

Une fois acceptée par la société DUCAL, la commande du client ne pourra être annulée qu'avec le consentement de la société DUCAL et à des conditions qui l'indemnise de tout dommage que pourrait entraîner cette annulation, et ce, même dans les cas de retard de livraison.

Article 6: Livraison

Les délais de livraison dépendent du type de paiement retenu par le client. La livraison n'intervient qu'à l'encaissement du paiement. Les livraisons sont effectuées dans la semaine suivant l'encaissement du paiement. Le délai maximum de livraison est de trente jours.

Les articles ne sont livrables que dans la limite des stocks disponibles. Le client peut demander dans les 7 jours suivant la date de réception de la marchandise, l'échange des articles défectueux en les retournant à la société DUCAL, en l'état, dans l'emballage d'origine, accompagnée de la facture initiale.

Passé ce délai de 7 jours, les marchandises seront considérées comme définitivement acceptées.

En cas d'échange, si la nouvelle commande est d'un montant supérieur, le client devra joindre à sa commande d'échange le paiement du reliquat. A l'inverse si le montant de l'échange est inférieur au montant initial, le client recevra un avoir valable 1 an.

Les frais de livraison sont à la charge du client, ils sont indiqués sur le bon de commande et leur montant est indiqué sur la facture.

Les frais de douanes encourus sont à la charge du client.

En cas de perte ou de détérioration du produit pendant le transport, le client devra en informer la société DUCAL au plus vite.

Article 7: Transfert de propriété

Le transfert de propriété des marchandises au profit du client ne sera réalisé qu'après le paiement complet du prix et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits.

La société DUCAL conserve la propriété des biens jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Le client garantit d'informer le sous-acquéreur des effets de la présente réserve de propriété, ainsi que la possibilité pour la société DUCAL de réclamer entre les mains du

sous-acquéreur soit les biens livrés, soit les prix de ces derniers.

Le client devra prévenir la société DUCAL de toutes mesures prises par des tiers sur lesdites marchandises (comme par exemple des saisies pratiquées) et devra faire assurer ces marchandises contre tout risque de perte ou de dégât.

Il est expressément convenu que le droit de revendication se reporte sur le montant de l'indemnité d'assurance, en cas de perte des biens objets de la clause de réserve de propriété.

En cas de non-paiement d'une seule des échéance des marchandises livrées, la société DUCAL pourra réclamer le paiement de celles-ci après imputation des acomptes qui avaient pu être versés préalablement à la résiliation du contrat, sur la différence entre le prix de vente facturé au client et la valeur vénale de la marchandise au jour de la reprise, ou à défaut sur toute autre créance de la société DUCAL contre le client.

Pour les produits placés en dépôt vente, la société DUCAL conserve la propriété de ses produits. Le dépositaire sera responsable des produits à compter de sa livraison.

Article 8: Garanties

La Société DUCAL garantit le client contre les vices cachés affectant les produits livrés et les rendants impropres à l'utilisation conformément à la garantie légale.

En aucun cas, la société DUCAL ne pourra être tenue pour responsable des dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient qui pourraient être la conséquence directe ou indirecte d'une mauvaise adaptation du produit ou de sa mauvaise utilisation.

Article 9: Droit applicable

Les présentes conditions sont interprétées conformément au droit français. La nullité de l'une des dispositions des présentes n'entraîne pas la nullité des conditions générales de vente elle même. En cas de litige, le tribunal de commerce de Paris, est compétent si le client agit en tant que professionnel et le tribunal d'instance ou de grande instance pour les particuliers.